

« La loi Littoral ne constitue pas un frein à votre développement »

Le Quimpérois Jean-Pierre Bigorgne, président de l'Union des associations pour la défense du littoral (UADL), a peu goûté les propos récents de certains élus, et notamment ceux du maire de Primelin, Alain Donnart, au sujet de la loi Littoral, lors de la dernière réunion du Sioca, mardi 18 octobre, à Plozévet.

Rappelons que le Syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille aménagement, qui fédère les communautés de communes du Pays de Douarnenez, du Cap Sizun-Pointe du Raz, du Haut-Pays bigouden et du Pays bigouden Sud, a pour mission d'élaborer le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'Ouest-Cornouaille, document de planification territoriale des 20 prochaines années.

Précisons enfin que Jean-Pierre Bigorgne est l'ancien vice-président de Quimper-communauté, chargé des

transports : « Lors de cette réunion, plusieurs élus sont intervenus pour se plaindre de la loi Littoral et demander sa modification. Des propos pour le moins excessifs ont été tenus lors de cette réunion, la loi ayant été qualifiée de mortifère. Il suffit pourtant d'observer la croissance démographique de la majorité des communes littorales pour constater que la loi ne constitue pas un frein à leur développement. »

« Encore de nombreux terrains constructibles »

Rappelons que la loi Littoral oriente le développement des communes littorales en densifiant et en étendant les bourgs et, surtout, en évitant le mitage tant dans la campagne que sur le littoral : « Elle préserve ainsi les espaces agricoles et les paysages. Il serait extrêmement dommageable de revenir à la situation

anarchique qui prévalait avant la loi. »

« Concernant Primelin, un simple coup d'œil sur le bourg démontre qu'il y a d'amples possibilités d'extension en plein accord avec la loi Littoral, estime le militant d'Europe Écologie Les Verts. (EELV). Ainsi, cinq logements sociaux ont été récemment construits à 50 m de l'église, et il y a une réserve juste plus au nord pour encore cinq ou six logements ! Et on voit clairement qu'il y aurait de nombreux terrains constructibles attenants au bourg... »

« Lé bon sens appelle donc au maintien de la loi et à l'application des Plans de prévention des risques littoraux décidés à la suite de la tempête *Xynthia* et à ses conséquences désastreuses », conclut Jean-Pierre Bigorgne.